

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

### DOCUMENTATION ET INFORMATIONS

## **AVRIL 2020**

**NUMERO SPECIAL Nº 43** 

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture : http://www.manche.gouv.fr

Rubrique: Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

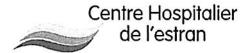
S O M M A I R E

#### **DIVERS**

#### Centre Hospitalier de l'Estran - PONTORSON

Délégation de signature n° 2019/38-DG du 7 avril 2020 pour les fonction de directeur adjoint chargé des affaires générales, juridiques, économiques, logistiques et travaux

Décision n° 2019/38-DG



### Délégation de signature pour les fonctions de Directeur Adjoint Chargé des affaires générales, juridiques, économiques, logistiques et travaux

Le Directeur du CENTRE HOSPITALIER de l'estran - Pontorson

- VU Le Code de la Santé Publique et notamment dans ses articles L6143-7, L6145-16 et D6143-33 à D6143-36;
- VU La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires;
- VU Le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé ;
- VU Le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 2°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière;
- VU L'arrêté de Mme la Directrice Générale de l'ARS en date du 6 juillet 2016 nommant M. Stéphane BLOT en qualité de Directeur du Centre hospitalier de l'estran à compter du 5 septembre 2016 ;
- VU L'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière en date du 8 septembre 2008, nommant Monsieur Bernard COCONNIER en qualité de directeur adjoint au centre hospitalier de l'estran à Pontorson à compter du 1er novembre 2008;
- VU La convention constituve du Groupement Hospitalier de Territoire Mont Saint-Michel en date du 28 juin 2016 ;
- VU La délégation de signature relative à la fonction achat du Groupement Hospitalier de Territoire Mont Saint-Michel.

#### DECIDE

#### Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard COCONNIER, directeur adjoint chargé des affaires générales, juridiques, économiques, logistiques et travaux, et de Monsieur Yannick GUINEZ, attaché d'administration hospitalière à la direction des affaires générales, juridiques, économiques, logistiques et travaux délégation est donnée à Madame Valérie MONNERVILLE, adjointe des cadres hospitaliers, à l'effet de signer en lieu et place du directeur les documents suivants :

 Les notes d'information, les courriers, les actes et correspondances internes ou externes à l'établissement liées à l'activité de son service autres que celles visées à l'article 1 de la délégation générale n° 2019/26;

- o L'exécution des marchés conclus dans le cadre de procédures formalisées au niveau du GHT pour un montant inférieur ou égal à 10 000 € HT;
- o Les régies d'avance liées à l'activité de son service ;
- o Les constats du service fait ;
- o Les documents relatifs aux dossiers de sinistres et assurances (responsabilité civile, protection juridique, flotte automobile, dommages aux biens);
- Les courriers et correspondances préparatoires à la cession et location des biens immobiliers;
- Les courriers et correspondances relatifs à la gestion des litiges;
- o Les bordereaux d'envoi des pièces liées à l'activité de son service.

#### Article 2

La signature du délégataire visé à l'article précédent doit être précédée de la mention « Pour le directeur et par délégation » suivie de la fonction du signataire. Le prénom et le nom dactylographiés du signataire devront suivre sa signature.

#### Article 3

Le délégataire doit rendre compte au délégant des actes pris dans l'exercice de cette délégation. Le délégant conserve son pouvoir d'évocation et ne se trouve pas dessaisi par la présente décision de

délégation.

#### Article 4

La présente délégation sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Manche et notifiée au délégataire.

Elle sera affichée au sein de l'établissement et transmise au trésorier de l'établissement.

#### Article 5

Cette décision prendra effet à compter de sa publication et abroge les précédentes décisions portant sur le même objet.

La délégation consentie en application de la présente décision cesse de plein droit à la cessation de fonctions du délégant ou du délégataire.

#### Article 6

Conformément au décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de celle-ci.

A PONTORSON, le 7 avril 2020

Le Directeur

Stéphane

Dépôt de signature :

Valérie MONNERVILLE

Adjoint des cadres hospitaliers à la direction des affaires générales, juridiques, économiques, logistiques et travaux

C.H. de l'estran

Décision n° 2019/38 - DG

Délégation de signature fonctions DAGIEL

•

Département de la Manche - Imprimerie administrative - Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture